

Le revenu résultant des contributions des municipalités pour le maintien des aliénés et celui des détenus dans les écoles de réforme et d'industrie a aussi été moindre que le montant anticipé, de \$17,416.81 et \$5,133.24 respectivement.

Sur les items suivants, les recettes sont restées au-dessous des prévisions comme suit :

Revenu casuel.....	\$ 3,619 15
Contributions des compagnies d'assurances provinciales..	100 00
"          au fonds de pensions au service civil.....	971 23
Remboursements de la taxe sur les subsides de chemins de fer..	26,714 38

Quant à ce dernier item, je dois dire que la perception de la taxe sur les subsides de chemins de fer est devenue difficile, par le fait que le statut l'imposant, adopté en 1890, sous l'administration de feu l'honorable M. Mercier, a été déclaré vague et insuffisant par les tribunaux. Cette loi a été amendée en 1895, mais plusieurs des compagnies intéressées s'opposent encore au paiement de la taxe. Le gouvernement n'a aucun doute, toutefois, quant à l'efficacité de la loi actuelle.

Voilà, je crois, tout ce qu'il y a à dire sur les items au sujet desquels les prévisions de mon prédécesseur n'ont pas été entièrement réalisées.

En somme il traitait de recettes évaluées à \$4,255,499.42. Sur les items mentionnés plus haut, les recettes ont été de \$204,476.35 moindres que ses prévisions, soit un écart de moins de 5 pour cent de la somme totale du revenu qu'il avait à évaluer. Si on considère que notre jugement ne saurait être infallible, il faut admettre, Monsieur l'Orateur, qu'il ne s'est pas beaucoup trompé en calculant les recettes pour une époque qui était encore éloignée de plus d'une année du moment où il parlait. N'oublions pas aussi qu'il avait évalué un revenu qui est naturellement très variable, et qu'en dépit de tout, les écarts sont dus à des circonstances en dehors de son contrôle.

Je passe maintenant, Monsieur l'Orateur, aux items sur lesquels les recettes pendant 1895-96 ont dépassé le montant des prévisions budgétaires. Une étude de cette partie du discours de mon prédécesseur devra convaincre cette Chambre qu'il avait évalué le revenu probable avec sincérité, et que, s'il s'est trompé, c'est plutôt du côté de la prudence.

Je me contenterai de mentionner ces excédants, les chiffres sont suffisamment convaincants :